

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

ERICLUCAS.org



LRAR RR0119892786BR
Courriel à greffe.ta-paris@juradm.fr

20210126_ELO_ICAMDAAD---FR-
TA75_Demande-aménagements-accès-
justice-formulaire-fin-tortures-
administratives

Monsieur le Président
Tribunal Administratif de Paris
7, rue de Jouy
75181 PARIS Cedex 04
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Demande des aménagements nécessaires à l'accès à la justice, de prise en compte d'un formulaire rempli en leur absence, et de fin de tortures administratives (en restant vivant)

P.S. : Comme toujours, si cette lettre n'est pas adaptée (et puisque ce que je fais ne convient jamais), je vous prie de bien vouloir (faire) fournir les adaptations, aménagements et dispositions nécessaires (et dûment prévues, à prévoir ou promises en ratifiant la CDPH).

A cette lettre sont jointes 4 pages d'une demande d'aide juridictionnelle que j'ai remplie comme j'ai pu (*en vous priant de pardonner les taches totalement accidentelles, que j'ai tenté de réduire comme j'ai pu*), complétée par 3 pages de la déclaration d'impôts demandée. Je reste évidemment à votre disposition s'il manque des pièces (mais en ce qui concerne mes innombrables vaines tentatives de demande d'aide, je risque d'avoir besoin d'aide et cela serait difficilement possible s'il fallait tout fournir – c'est une torture).

Rio de Janeiro, le 26 janvier 2021

Monsieur le Président du Tribunal Administratif

Je vous prie de bien vouloir me fournir les aménagements nécessaires, adéquats et raisonnables, censément prévus pour permettre l'accès à la justice pour les personnes handicapées (notamment lorsque le handicap est de nature "psycho-sociale" ou "psycho-administrative), ainsi que de bien vouloir prendre en compte - autant que possible - le formulaire de demande d'aide juridictionnelle que j'ai essayé de remplir en l'absence de l'assistance humaine susmentionnée.

Je suis une personne autiste dont le handicap a été reconnu par diverses CDPAH, et voici environ trente ans que je tente, sans succès, d'obtenir une telle assistance et surtout d'obtenir la fin des "tortures psycho-administratives" qui me sont inintelligemment imposées par certains services de l'Etat français.

Pour obtenir la fin de ces tortures, si possible de mon vivant et compte-tenu du temps relativement faible qui me reste à vivre à 56 ans (en endurant ces tortures interminables), il faut d'abord que cessent les injustices qui me sont imposées depuis si longtemps (et en particulier depuis 1994, 2002, 2014, et plus) par lesdits se(r)vices.

Malgré mes très très nombreux efforts, c'est à dire des milliers de courriels et des centaines de lettres (la plupart en LR ou LRAR), et même malgré un début de grève de la faim (parfaitement connu de l'Administration) que j'ai fait en juin 2017 dans l'espoir (naïf ?) d'obtenir enfin "l'assistance socio-administrative adaptée et accessible" et "au moins un interlocuteur de l'Etat" qui serait chargé de mettre fin à ces tortures, force est de constater que rien n'a avancé depuis trente ans.

Je ne sais VRAIMENT pas comment faire.

J'ai essayé tout ce que j'ai pu pendant toutes ces années (y-compris des choses désespérées vouées à l'échec, comme cette grève de la faim).

Je n'ai pas encore essayé de monter en haut d'une grue, mais ça ne servirait à rien.

J'ai même envoyé une "bouteille à la mer" (dans un colis) à l'épouse du Président de la République, dans le cadre d'une idée selon laquelle celle-ci serait censée s'intéresser à la défense de notre cause (celle des personnes autistes), et que son époux serait supposé vouloir aider les personnes handicapées.

Récemment, j'ai encore tenté de recourir à l'aide d'avocats (ce qui ne répond en rien à ma demande d'assistance spécifique au handicap, mais ce qui pourrait au moins faire prospérer mes demandes de cessations d'injustices), mais là encore ce fut un échec total.

Chaque fois que j'envoie une lettre ou un formulaire à une entité "administrative", ça se passe mal, parce que ce n'est "pas adapté", ou - de mon point de vue et de celui de la CDPH de l'ONU - parce qu'il n'existe ni adaptations ni mesures d'accessibilité, de la part des services publics français, pour les personnes autistes (et en particulier en matière d'accès à la justice -

ce que vous voudrez peut-être corriger si je me trompe et si - à l'insu de toutes mes vaines recherches - de telles dispositions existent bel et bien).

Je ne demande pas à “porter plainte” précisément, ni à obtenir des réparations financières (et je vois mal comment réparer trente ans de vie pourrie par l'Adm fr), je ne sais pas, je demande la fin des injustices, et puisque aucune de mes demandes de fin d'injustices et de fin de supplices, auprès des responsables, n'a produit le moindre effet (à part me punir encore plus pour mon insistance dérangeante), je ne peux que supposer que les services de la Justice française pourraient être en mesure (je n'écris pas “compétents pour”) de faire quelque chose pour réduire ou faire cesser ces injustices, et principalement celle constituée par le maintien constant du refus administratif de les considérer (très amplement démontré par toutes les absences de réponses à mes demandes de cessation des dites injustices, par LRAR notamment).

J'ignore jusqu'à quel point le lecteur - même le mieux disposé - pourrait prendre connaissances de mes tribulations et requêtes ici exposées, sans s'estimer fatigué, agacé, irrité ou même offensé, ce qui semble arriver très souvent et peut-être même systématiquement au bout d'un certain temps (ce qui m'amène d'ailleurs à penser, au bout de tant d'années de recherches et de réflexions, que ce “facteur humain” (en plus de l'illusion d'infaillibilité proportionnelle à l'ignorance) est l'une des principales causes des sévices administratifs injustes, interminables et parfaitement inutiles qui me sont infligés).

Néanmoins, le lecteur acceptera certainement de comprendre que je fais ce que je peux comme je le peux, et qu'il serait injuste de me reprocher le nombre et la longueur de mes “bouteilles à la mer”, au lieu d'y apporter (ou - encore pire - pour ne pas y apporter) les réponses et les mesures qu'elles exigent de toute évidence à mon avis (ou alors, on vit vraiment dans des mondes parallèles, où les notions de “justice” et de “simple humanité” diffèrent sensiblement).

Ainsi, même si je suis forcément conscient du fait que toutes mes tentatives depuis trente ans ne mènent visiblement à rien, et même si évidemment j'aimerais beaucoup faire autre chose que de “me battre contre des moulins à vent”, je ne vois VRAIMENT pas ce que je pourrais faire de plus que toutes ces lettres désespérées de demande d'aide, de fin de supplices administratifs, de fin des injustices (c'est à dire d'accès à la justice, sans doute).

Il ne m'est tout simplement pas possible d'accepter l'injustice.

Je ne sais pas si c'est à cause de mes “troubles” (autistiques) (?).

Suis-je naïf ? Pour moi il est évident que l'injustice - quelle qu'elle soit - devrait toujours être combattue, partout.

Pourtant, ce que je vois de la part des fonctionnaires de l'Administration française auxquels je demande assistance et soutien pour mettre fin aux injustices et souffrances en résultant, c'est “rien”.

Leurs très rares réponses ne mentionnent d'ailleurs même pas ce dont je parle, elles parlent d'autres choses, sans grand rapport, en tentant de "faire diversion", d'après moi.

Visiblement, ces fonctionnaires ne veulent pas reconnaître leurs torts ni ceux de leurs collègues : c'est une évidence irréfragable.

Mais alors, que peut donc faire une personne handicapée autiste, seule, sans aide, contre une "armée de fonctionnaires", tous ligüés dans le nihilisme, le "négationnisme", et, disons-le, la mauvaise foi la plus éhontée ?

Que quelqu'un me dise... Que quelqu'un m'aide... Je demande cela depuis tant d'années...

Pourquoi est-ce que, en plus de toute cette torture, par-dessus le marché ce serait encore à moi qu'il faudrait reprocher je ne sais quoi ou je ne sais quelle inadaptation, alors que je passe une grande partie de mon existence à faire des efforts, et que, "en face", je n'en vois aucun (à part en moyenne une lettre par an, obtenue de haute lutte, et toujours dans la "diversion", ou parfois de l'ordre de la promesse jamais tenue, ce que je peux prouver (promesse du MEAE de fin 2019)).

Qu'est-ce que je peux faire de plus, ou de mieux, ou de moins mal ?

Surtout seul, sans réponses, sans même au moins un interlocuteur ?

Depuis de longues années, j'essaie déjà de trouver à qui je peux adresser mes demandes d'aide, de réponses, mais je ne trouve même pas à qui envoyer mes courriels et lettres, ce qui fait que je suis obligé de les envoyer au hasard à divers ministères et autres instances étatiques, ce qui semble avoir le don de les agacer (ou pire).

Et quand elles daignent consentir à me répondre pour me dire que (comme toujours), "ce n'est pas le bon endroit", elles se gardent bien de me dire où m'adresser.

Comment faire ? Je n'ai pas de boule de cristal...

Est-ce donc si difficile, pour la "cinquième puissance mondiale", "patrie des Droits de l'Homme", d'arrêter de faire souffrir injustement et inutilement une personne handicapée autiste, ou au moins de lui procurer une assistance, ou même seulement au moins des réponses ??

(Ou est-ce que ce questionnement va être jugé offensant, et qu'on va me le "faire payer", par une "ignoration", un rejet, un refus, un classement, ou tout ce que l'Administration française est si bien capable de faire ?)

Quand il s'agit de faire souffrir et de reprocher quelque chose à "l'usager", l'Administration est toujours prompte et vaillante.

Mais quand il s'agit de secourir ou de réparer les erreurs, "il n'y a pas d'abonné au numéro que vous avez demandé".

C'est "juste", ça ? C'est les "valeurs républicaines", ça ? Moi je vois tout le contraire.

Qu'est-ce que je peux faire de plus ? Que quelqu'un me dise enfin comment faire pour obtenir assistance et justice.

Je crois que la seule chose que je n'ai pas encore essayée, c'est de brûler un cierge...

Quant à Lourdes, c'est désormais bien loin, et il n'y a aucun risque que je revienne dans la "sous-France", pour mettre en danger ma liberté (ce qui est facile à démontrer), ou ma santé mentale (puisque les sévices socio-administratifs y sont évidemment beaucoup plus prégnants, partout et tout le temps), ou tout simplement ma vie (par suicide, comme beaucoup trop de personnes dans mon cas), ce qui pour autant ne supprimerait pas du tout les injustices dont je parle : au contraire, si j'étais mort, il n'y aurait plus personne pour essayer de le faire (alors que théoriquement c'est plutôt à la "Justice" française de le faire, mais paradoxalement celle-ci reste l'entité de loin la plus inaccessible pour moi, et c'est le moins qu'on puisse dire).

En trente ans, j'ai bien évidemment tenté quelques démarches auprès de divers tribunaux français, et auprès du ministère de la justice (qui, lui, ne m'a jamais répondu).

Ces démarches (souvent des lettres recommandées) n'ont généralement rien produit : soit du "Mutisme Administratif" (cas général), soit quelques rares réponses de certains tribunaux m'invitant à faire je ne sais plus quoi, que j'avais déjà fait en vain, ou qui m'était impossible à faire seul, sans quoi vous pensez bien que je l'aurais fait sans hésiter, vu le cauchemar que je vis.

Je crois que la démarche la plus récente que j'ai faite auprès d'une "juridiction", c'est fin 2016 auprès du TGI de Cayenne, où j'ai encore une fois essayé de mettre à profit mon passage en terre de sous-France (administrative).

A cette occasion, nanti d'une très grande expérience en matière de sévices administratifs français (ce dont je me passerais bien), j'ai insisté pour obtenir l'apposition d'un coup de tampon sur une copie de ma plainte (ou de mon écrit) dans ce tribunal, ce que j'ai obtenu, et ce qui "naturellement" ne m'avance rien puisqu'évidemment je n'ai jamais obtenu la moindre réponse, malgré toutes mes précautions.

Par exemple, je suis allé plusieurs fois dans ces locaux, et j'ai parlé avec une secrétaire qui m'a assuré deux fois qu'on répondrait bien à mes courriels, ce qui "naturellement" n'a jamais été fait.

Le problème que j'ai ici, c'est que comme je suis autiste, je ne peux pas m'empêcher de croire que les promesses sont sincères, et que les choses vont vraiment être faites "comme ça devrait être".

Et c'est d'ailleurs animé de cette "croyance" que j'écris encore aujourd'hui ici.

Si j'étais sûr à 100% que cela ne servira à rien, je ne le ferai pas : la torture est déjà suffisante.

Est-ce donc "à cause de l'autisme", que je "crois" que je vais enfin obtenir un jour justice, et que je "crois" qu'on peut quand même avoir une certaine confiance en la justice française ?

Comment peut-on en arriver à des questionnements aussi surréalistes ?

Faudrait-il donc souffrir de "troubles" ou être "malade" pour croire en la justice française ? Evidemment je ne poserai pas cette question, qui serait certainement jugée offensante (avec donc toutes les conséquences habituelles : "ignoration", mépris cinglant, etc.).

En parlant de cela, et puisque je m'adresse ici à un Tribunal Administratif, si quelqu'un lit encore je crois nécessaire de mentionner une péripétie extrêmement traumatisante qui m'a été "servie" par le TA de Lyon, vers la fin des années 1990, ce qui, depuis, a provoqué chez moi une sorte de "blocage psychologique" relatif à tout ce qui concerne la "Justice" française et en particulier les Tribunaux Administratifs.

Peut-être suis-je "trop sensible", et peut-être que pour vous ce n'est pas si grave, mais pour moi, si.

En effet, j'avais adressé un fax à ce Tribunal, en une seule page, qui décrivait un problème que j'avais avec la préfecture. Mais à la fin j'avais écrit, sans me méfier, une phrase demandant si ce tribunal était bien "compétent" pour ce problème (comme je l'aurais fait avec une autre entité, habitué que je le suis à ne jamais être "au bon endroit").

Or j'ai eu la douleur et la stupéfaction de recevoir, à peine quinze jours plus tard, une ordonnance de rejet de la part de ce Tribunal, "au nom du peuple français", qui ne mentionnait aucunement le problème administratif que je soumettais, mais qui s'était focalisée uniquement sur cette phrase de fin, banale précaution polie, pour m'assener en quatre pages que ma requête était rejetée, au motif que le Tribunal n'avait pas à se prononcer sur sa propre compétence (ou quelque chose d'approchant) : parlez-moi donc de l'accessibilité de la Justice française...

Quand on a vécu un tel "coup de pied dans la figure" (qui est peut-être "normal" pour vous), il est ensuite difficile de même seulement "penser" à recourir à la Justice française.

Mais en plus de vingt ans, je l'ai tout de même fait de temps en temps, et "naturellement" en vain, comme je le fais aujourd'hui, encore, et ainsi de suite pendant le temps qui me reste à vivre cette torture.

Si "c'est pas comme ça qu'il faut faire", alors que quelqu'un (mais qui ???) me dise quoi faire, et surtout me fournisse l'assistance nécessaire.

Pourquoi est-ce que cela n'est pas fait ??? C'est pourtant pas faute de demander.

Un jour – si ce n'est déjà fait - je vais finir par être "très connu" dans l'Administration française (sur un "mur des cons", peut-être), mais pourtant il n'y en aura pas un qui fera quelque chose pour mettre fin à ces tortures : tout ce qu'on sait faire, c'est me reprocher la quantité de mes demandes de cessation, c'est fou quand même...

Qui est fautif ? L'usager handicapé isolé qui multiplie les demandes désespérées (même maladroites) de fin de torture, ou ceux qui méprisent cela en soupirant, et qui n'ont pas le courage d'aborder les carences de l'Administration qui les emploie, ou de mettre en péril leur carrière en commettant le crime impensable de manquer de solidarité avec un de leurs collègues, quelque abjectes qu'aient pu être ses fautes ou ses petites choses ?

Mais les injustices liées à la “Justice” française, ce n’est vraiment rien, c’est très anecdotique, par rapport à celles qui me contraignent à cette quête pour y mettre fin, et qui comprennent trois “cauchemars principaux” :

1/ Le maintien, depuis 1994, des injustices (et des traumatismes en résultant, inchangés à ce jour) constituées par :

- le rejet de ma personne (ou plutôt "de mon corps", dans l'état où j'étais) par l'Unité Médicale d'Accueil du CHS du Vinatier (Bron, 69), alors que j'implorais une aide, que j'étais “au bout du rouleau” (comme les gens qui veulent se suicider), ce qui est évidemment une non-assistance à personne en danger ;

- le recours, par cette même Unité (dirigée par l'infâme docteur Venet, dont l'arrogante incompréhension fait pitié malgré ce qu'il m'a fait), à la Gendarmerie pour me traîner hors de cet hôpital, alors que j'étais en pleurs, “liquide”, incapable de faire quoi que ce soit, complètement sidéré par ce rejet, et donc encore plus désespéré qu'en arrivant (ce qui me semblait impossible) ;

- mon enfermement (encore plus surréaliste et ultra-traumatisant), par le même hôpital (c'est littéralement une histoire de fous !), sous le vieux prétexte - parfaitement éculé et utilisé à toutes les sauces - de la “sécurité”, comme quoi finalement je serais “dangereux” (ces “médesinges” publics ne sont pas à une contradiction près) ;

- l'absence de toute justification, ce que je n'ai cessé de réclamer pendant les 15 mois de ma détention ABUSIVE et écoeurante (durant laquelle je n'ai jamais été ni dangereux ni même agressif, documents à l'appui), et ce que je n'ai jamais obtenu, même au bout de plusieurs années de lettres recommandées insistantes, où finalement - à la place des “justifications” demandées - ce CHS a daigné m'envoyer une sorte de torchon médico-littéraire objectivement délirant (si, si, c'est “hallucinant”), en présentant cela comme les justifications demandées, et en refusant ensuite (très explicitement par écrit) de donner suite à mes demandes, en prétendant qu'ils m'avaient envoyé tout ce qu'ils avaient, ce qui est faux puisque environ 10 ans plus tard, je crois, mes parents ont réussi à obtenir mon “dossier médical” complet (avec les fameux “arrêtés” et certificats mensuels) qui était beaucoup plus volumineux ;

- l'absence de fourniture de tout diagnostic, que je n'ai cessé de leur demander pendant des années, ce qui est tout de même un comble quand on garde ainsi les gens pendant 15 mois, au plus grand mépris des libertés fondamentales (et à ce sujet on peut noter que ces “médesinges” n'ont même pas été capables de prononcer un diagnostic de “syndrome d'Asperger” (mon cas) alors que c'était connu à cette époque, ce qui les disqualifie totalement pour quoi que ce soit qu'ils aient pu faire me concernant) ;

- l'absence du caractère “circonstancié” (obligatoire) des certificats médicaux mensuels, qui sont plutôt l'énoncé d'opinions médicales selon lesquelles par exemple je n'adhère pas assez au “projet thérapeutique” (que je ne connais même pas, d'ailleurs) ;

- et aussi, un aspect que j'ai “découvert” pendant mon sommeil cette nuit (cette torture me hante) : le fait qu'aucun des certificats médicaux de renouvellement ne fait état de quoi que ce soit de “dangereux” de ma part : or je crois bien que pour continuer à me “garder”, ils

auraient dû prouver que je représentais “un danger pour moi ou pour les autres”, ce qui n’est pas du tout le cas, sans quoi ils n’auraient pas manqué de l’écrire puisque que le moindre détail était déformé et amplifié pour appuyer leurs thèses délirantes.

Il y a aussi un premier certificat médical, qui fait état d’un “geste agressif envers le personnel”, qui en fait était un geste d’exaspération bien compréhensible avec tout ce qu’on m’avait fait subir (rejet et la suite), et dont je peux facilement prouver qu’il ne visait pas le personnel. Il y a aussi une histoire de valise, avec laquelle on m’accuse de m’être “barricadé”, vécordie proprement abracadabrante et très facile à “démonter”, mais le problème est que je n’ai JAMAIS pu obtenir un dialogue ou quoi ce que ce soit qui aurait pu permettre de m’expliquer ou de me justifier : comme dans “la Planète des Singes” de 1967, seuls les médesinges ont raison, et tout ce qu’on peut dire ou faire qui les contredit “ne peut pas exister”.

J’ai vraiment eu la sensation d’être comme le protagoniste principal de ce film pendant 15 mois (surtout avec l’attitude fermée, obtuse, arrogante et stupide de mes médesinges – il ne manquait que le costume), à la différence près que dans son cas les choses étaient plutôt “tranquilles”, et qu’il y avait de l’action, qu’il se passait quelque chose, alors qu’à l’hôpital psychiatrique il ne se passe RIEN, c’est complètement mortifère, et c’est bien le dernier endroit pour se remonter le moral, surtout quand on est traité comme ça.

2/ Ici je devrais parler :

- de la torture infecte et interminable des injustices liées au traitement des demandes de visa (cauchemar visa 2002-2006) et des renouvellements de titre de séjour (préfectures) pour mon ami soutien de vie étranger (le premier que j’ai trouvé au bout de plus de trente ans de recherches, détail sans importance pour l’Administration française, mais de la plus haute importance pour moi, ce qui montraient mes nombreuses lettres suppliant de lui redonner un visa, quasiment lyriques – et il importe de préciser que mon ami avait eu un visa l’année précédente, de la même nature, ce qui n’avait généré aucun problème – mais quand “le fait du Prince” s’oppose, il n’y a rien à faire, on peut mourir dans le caniveau, “la France” s’en fiche pas mal) ;

- de l’immixtion abusive dans ma vie privée (trop pénible à détailler) ;

- du caractère EVIDEMMENT disproportionné des refus de visa par rapport à notre “vie privée et familiale” ;

- de la discrimination basée sur le genre (au vu d’un accord bi-national qui aurait dû lui permettre d’avoir une carte de séjour de 10 ans “de droit”, et non pas selon l’humeur de fonctionnaires imbus, susceptibles, malcomprenants, imaginatifs, de mauvaise foi et de mauvaise volonté – et même parfois acariâtres, sans parler des “petits chefs” pseudo-justiciers pathétiques dans les préfectures) ;

- de l’absence de prise en compte d’une circulaire du 30/10/2004 précisant bien qu’il n’y a plus besoin de preuves de “vie commune” à partir du deuxième renouvellement de carte annuelle (ce qui nous renvoie à 2008 je crois, mais malgré ça, en 2021, mon ami en est toujours à en baver avec de misérables renouvellements annuels, il est devenu l’ombre de lui-

même et il a sombré dans un état... indescriptible, et c'est facile à comprendre vu la torture mentale qu'on lui inflige gratuitement depuis bientôt DIX-NEUF ANS, pour RIEN ! (à part le petit plaisir mesquin des fonctionnaires bien sûr, dûment "justifié" par des prétextes qui ne pourraient survivre à 1 minute d'argumentation, ce dont on se garde TRES prudemment de m'offrir) ;

- de la totale absence de prise en compte de mon autisme (chose qui aurait permis de tout expliquer) ;

- ET bien sûr de l'absence - hélas classique - de toute assistance à ce sujet (ce qui aurait permis d'éviter aux fonctionnaires de se vexer et de punir à vie),

mais je suis déjà épuisé (et perturbé) par la narration du point 1, donc je ne peux pas détailler davantage ce point 2 : il y a des limites à la torture, à ce que l'être humain peut endurer, et le fait de raconter et répéter toujours et encore tout cela, et en vain, depuis tant d'années (et en sachant que cela fatigue le lecteur), cela participe grandement à cette torture.

J'ai aussi demandé un nombre incalculable de fois à ce que "quelqu'un" (mais qui ??????) appuie enfin "sur le bouton rouge", mais je parle chinois à un cheval inexistant, dans le désert...

Je précise aussi que tous les "arguments" pour ma "défense" listés ci-dessus (comme "circonstancié", "atteinte disproportionnée à la vie privée et familiale", accord bi-national (que je peux préciser), circulaire...), je les ai tous découverts seul et plus ou moins fortuitement, au fil des lectures sur Internet lorsque je cherche des solutions (chose que j'évite car le meilleur moyen de ne pas souffrir de cette torture mentale, c'est de ne pas y penser, ce qui ne dure qu'un temps).

Même les avocats qui ont vaguement approché mes dossiers dans le passé n'ont jamais été jusqu'à indiquer de telles pistes : c'est dire comment je suis "aidé"...

Pourtant, malgré tous mes efforts et ces quelques "trouvailles", je ne suis jamais parvenu à "accéder à la justice", et je crois que cela se voit, et que c'est lié à mon handicap.

3/ Le "troisième cauchemar" concerne en gros le mutisme administratif (que dans les années 1990-2000 j'appelais "NGARA" pour Non-Gérabilité des Absences de Réponse de l'Administration) ; l'absence de l'assistance humaine à laquelle j'ai droit bien sûr ; et on pourrait rajouter le "supplice de Tantale" plus récent (2016) par les services du Défenseur des Droits, mais à ce niveau je ne peux plus expliquer, pas aujourd'hui, et je l'ai déjà fait je ne sais combien de fois : c'est une torture.

Et pour comble de l'absurde et de l'injustice, parfois on me dit que ces problèmes sont anciens et que "c'est trop tard"...

Mais qu'est-ce que je peux y faire, moi, à part des milliers de courriels et de lettres en vain, si l'Etat ne me fournit pas l'aide nécessaire, si les préfectures traînent autant qu'elles peuvent

pour trouver des archives qui apparaissent miraculeusement une fois que tous les délais sont écoulés, si la CADA... etc etc, c'est trop, ce n'est pas possible, c'est une torture, cela fait trente ans que je demande de l'aide et c'est prouvé par une TRES abondante littérature épistolaire de ma part : qu'est-ce que je peux faire d'autre ?

Je ne sais pas si pour l'Administration, ou pour vous "c'est trop tard", mais tout ce que je peux vous dire c'est que les injustices dont je parle, elles, sont TOUJOURS là, sont toujours les mêmes, comme au premier jour (évidemment, puisque personne n'a jamais rien voulu y faire, même pas en parler).

Et donc c'est évidemment un traumatisme (le mot est faible), qui dure depuis tout ce temps, chaque jour ; il n'y a pas "prescription", dans la torture mentale que je vis, c'est la même chaque jour, elle est même aggravée un peu plus chaque jour par le maintien, c'est à dire par le refus administratif d'y faire quoi que ce soit ou même d'en parler.

Ce n'est vraiment pas du tout des histoires du passé, non, c'est complètement présent.

D'ailleurs si ce n'était pas le cas, je ne me fatiguerais pas à faire toutes ces demandes, et je ne ferais pas de cauchemars qui me réveillent en sueur (surtout par rapport à la séquestration par les médésinges).

Mes parents, à une époque, avaient réussi à trouver au moins un avocat, mais soi-disant il était "nécessaire" de se procurer des arrêtés préfectoraux, eux-mêmes très difficiles à obtenir, et au vu du cauchemar et de l'impossibilité d'avancer depuis le début, je ne sais plus ce que c'est devenu (je ne peux pas penser à tous les détails, sinon je deviendrais "dingue").

(La "maison des fous d'Astérix", c'est des vacances aux Seychelles à côté.)

Mes parents ont été tués à petit feu par ces calvaires (ce qui se comprend aisément), enfin ils ne sont pas encore morts mais pour nous (mes parents, mon ami et moi) la vie est devenue "une vie de chienlit" (pour le dire poliment) avec tous ces supplices, sans fin, sans jamais la moindre pitié, sans aide, sans rien de positif, à part tout de même une AAH obtenue en 2014 (*mais voir plus loin*), alors que si les choses avaient été faites correctement c'est 20 ans plus tôt que cela aurait dû être fait.

Pourquoi tant de sévices, pourquoi tant de cruauté administrative, tant d'égoïsme imbu ?

Pourquoi aucune aide, pourquoi aucun courage pour reconnaître les erreurs ?

Pourquoi cette idée absurde selon laquelle les fonctionnaires seraient infaillibles (idée qui se déduit de leurs comportements) ?

Pourquoi tant d'inhumanité et d'injustice ???

Je pourrais aussi parler du SAVS (service d'aide à la vie sociale) et des problèmes, refus et vilénies y afférents... Mais c'est une torture... Et puis, personne ne me lit... Et si on me lit, on ne me répond pas... Ou quand on me répond, je ne sais pas quoi faire avec la réponse (et souvent je ne sais pas si je dois en rire ou en pleurer).

Pour en revenir à ma demande d'aide juridictionnelle, la dernière fois que j'ai essayé de faire ça c'était en 2015 ou 2016, mais même avec l'aide du SAVS (si on peut appeler ça une aide) j'ai une sorte de "blocage" par rapport à tout cela, et il me semble que ça peut se comprendre.

Bien sûr on peut toujours dire que tout est toujours de ma faute, alors que je fais 100% des efforts, et que l'Administration n'en fait aucun (à part quand il s'agit de me pourrir l'existence : là subitement les choses deviennent "possibles").

Si avec tout cela on ne comprend toujours pas à quel point j'ai besoin d'un accompagnement, je ne sais pas quoi dire...

Peut-être que pour bien faire et pour ne plus déranger l'Administration avec mes sempiternelles et "agaçantes" demandes de cessation de tortures je devrais aller creuser discrètement un trou, et m'y coucher en attendant de mourir, et alors peut-être que cela pourrait ne pas trop irriter l'Hydre Administratif ?...

Je dois préciser aussi que, dans le cas où quelqu'un lirait cette lettre, on m'invitera probablement "à me rapprocher du Consulat" compétent pour mon lieu de résidence...

Donc dans l'espoir de gagner quelques mois et d'éviter de nouveaux malentendus : avec ce Consulat les choses sont fort claires : malgré de très patients et très diplomatiques efforts pendant ces deux ou trois dernières années, celui-ci ne donne aucune suite à mes demandes d'accompagnement administratif "ordinaire".

Il *dit* qu'il peut m'aider (et il l'écrit) mais il ne le fait pas.

J'ai envoyé ONZE LRAR pour cela en 2020 : excusez-moi du peu... Aucune réponse.

Seulement quelques réponses à des courriels (et non à ces LRAR), qui font semblant de considérer toutes mes demandes d'assistance (pour accéder à la justice, donc) comme des demandes d'une assistance propre au handicap, alors que celle-ci n'est que l'une de ces demandes.

Sur cette base biaisée, ce Consulat m'invite donc à retourner en France pour me rapprocher "d'organismes et de structures spécialisés" (sous-entendu "handicap"), ce qui est une manoeuvre bien facile (et grossière) pour se débarrasser de moi, et surtout ce qui met improprement les problèmes sur le dos du handicap, en évitant "naturellement" de faire le moindre effort d'adaptation ou d'aménagement raisonnable, et ce en violation de la CDPH.

C'est d'autant plus absurde qu'ils savent très bien que je ne risque pas de retourner en France (plutôt mourir) et que je suis officiellement demandeur d'asile au Brésil, depuis 2017, ce qui est évidemment justifié par la torture dont je n'ai livré qu'un bref aperçu, et surtout par le risque très élevé de me retrouver encore enfermé par les médesinges administratifs français, chose que je ne pourrais même pas imaginer revivre à nouveau : je préfère encore mourir dans la jungle, dévoré par des bêtes féroces, ou même mourir d'une maladie au bout d'une longue et douloureuse agonie, que de me retrouver à nouveau dans les griffes de ces

entités (ces médesinges) qui n'ont rien d'humain. Il faut vivre ce "viol du soi" et ce désespoir sans fond et sans date de fin, et sans justification, pour comprendre.

Mais ce problème de refus d'accompagnement administratif (de fait) par ce Consulat n'est rien à côté de la dernière idée du "ministère des aff(ai)res étrang(èr)es" : en octobre 2020, cette étrange entité - sans doute excédée par mes quelques LRAR pourtant polies (5 en 2020) - a eu la bassesse de faire diligenter un contrôle de la CAF à mon encontre, ce qui a évidemment eu pour effet de me couper les vivres (l'AAH). C'est d'une élégance...

Ils n'étaient pas du tout obligés de faire cela, ils connaissaient très bien ma situation, depuis fin 2016 : c'est de la malveillance, et à ce niveau, c'est de la persécution.

Et s'ils croient que c'est ça qui va me faire revenir en sous-France...

Ce ministère est décidément bien bas, et je n'ai pas raconté tout ce qu'ils nous ont fait subir en 2002-2006...

Cette dernière "vacherie" de la suppression de l'AAH, c'est une croisière de rêve à côté du "cauchemar visa 2002-2006", blessure immense et jamais refermée, faute d'accès véritable à la justice malgré tous mes efforts, vains en l'absence de l'assistance nécessaire.

Pour finir (et pardon pour la longueur), j'aimerais "profiter" de la présente pour vous demander quelle est, en France, l'entité étatique (publique donc) qui serait chargée de permettre l'accès à la justice (c'est à dire d'aider les citoyens à accéder à la justice).

Je n'ai pas réussi à obtenir de réponse à ce questionnement (assez récent), et la réponse n'est pas les avocats (puisque'il ne s'agit pas d'une entité étatique).

Peut-être qu'il n'y en a pas ?

(Ce qui serait tout de même étonnant, pour un pays comme la France.)

(Par pitié, et soit dit sans vouloir offenser personne : prière de ne pas m'assommer à nouveau avec une ordonnance au nom du peuple français, pour m'expliquer que vous n'avez pas à me fournir un tel renseignement, et ce en ignorant tout le reste de ce que j'explique : ceci a déjà été fait (comme expliqué plus haut), et tant qu'à souffrir à vie, je ne serais pas contre un certain renouvellement, ou une certaine diversité dans les sévices proposés ou imposés. Si possible.)

Et si c'est le Défenseur des Droits (?) qui correspond à cette recherche d'entité étatique qui serait chargée de permettre l'accès à la justice, alors comment faire lorsque cette institution fait des erreurs dans le traitement des dossiers (comme d'habitude, et c'est même inévitable en l'absence d'au moins un conseiller compétent en autisme, que par ailleurs je leur demande depuis des années), et quand ensuite, dans la plus pure tradition administrative française, elle ne répond plus ?

Il me semble que de toutes façons cette entité n'est pas "obligée" d'aider les gens, et qu'en résumé elle fait ce qu'elle veut : dès lors, il ne s'agit pas d'une entité étatique "chargée" d'aider les citoyens, dans le sens d'une obligation.

S'il n'y a pas d'obligation, les gens font ce qu'ils veulent, et refusent (ou classent) les dossiers "dérangeants" sous des prétextes fallacieux ou biaisés.

Ce qui n'est évidemment jamais reconnu, puisque dès qu'on montre les erreurs ou les fautes (même très poliment), le dialogue prend fin : ce n'est pas "veiller au respect des droits", ça...

J'aimerais aussi savoir quelle est l'entité étatique chargée d'aider les citoyens handicapés à accéder à la justice (selon l'article 13 de la CDPH de l'ONU, très succinct).

De toutes façons, je ne vois mal comment les ministères, les services de la Justice, le Défenseur des Droits, ou tout autre service public, pourraient statuer correctement dans des dossiers impliquant l'autisme, sans bénéficier de l'expertise appropriée en matière d'autisme, qui visiblement est absente (ce qui explique mes déboires, supplices, calvaires, cauchemars et tortures, ainsi que ceux des autres personnes autistes confrontées à ces services).

Mais si je me trompe, vous voudrez peut-être apporter les corrections appropriées.

Je rappelle enfin - car c'est important (pour moi) - que ce que je demande c'est "la fin des injustices" (ou "la justice"), ce qui n'est pas synonyme d'une somme d'argent.

Je ne suis pas contre l'idée d'une réparation financière (même si je vois mal comment une somme d'argent, même élevée, serait suffisante pour "réparer" trente ans de vie "pourrie" par l'Etat français), mais ce que je demande ce n'est pas précisément cela (ou pas uniquement), mais "la fin des injustices".

Comment "mettre fin aux injustices" que je décris ?

Il me semble que c'est aux services de la Justice française de le dire, et que cela passe probablement par le fait d'ordonner certaines mesures, notamment en ce qui concerne le problème honteux du titre de séjour, qui dure toujours alors que cela devrait être fini depuis plus de dix ans, mais aussi de l'assistance, qui est - comme on peut le voir - un très grave problème puisque l'on pourrait facilement montrer qu'aucun des cauchemars susmentionnés n'aurait existé si j'avais eu l'assistance à laquelle j'ai droit, et dont le besoin est manifeste (tout autant que l'absence, hélas).

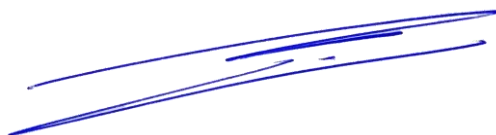
Le fait de "considérer" que mes doléances viseraient à de "simples" demandes de réparations financières sous-estimerait l'importance de ce que je demande : je souhaite que l'Etat français soit juste et qu'il corrige les erreurs et les fautes de ses agents lorsqu'on les lui montre, et je crois que c'est la moindre des choses (et cela devait inclure, à mon avis, le fait que les fonctionnaires ou les entités fautives reconnaissent par écrit leurs erreurs).

Je ne demande pas des excuses, qui ne me serviraient à rien et dont seraient bien incapables les egos stratosphériques viciés des fonctionnaires “infaillibles” ; je demande que soient corrigées les choses qui sont fausses et injustes, notamment les écrits, les décisions etc.

Dans le cas où certains aspects de mes demandes dépasseraient ~~les compétences~~ le périmètre de votre juridiction, ou même des services de la Justice, alors je vous prierais de bien vouloir m’indiquer où m’adresser pour que “justice soit faite”, c’est à dire pour “obtenir la fin de ces injustices”.

En vous remerciant très vivement pour votre patience et pour votre compréhension espérées, et en vous priant de pardonner toute maladresse, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Tribunal Administratif, à l'assurance de ma très respectueuse considération.

Eric LUCAS
Martyr Administratif Français



*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Élysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ...: 34028316067960 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento...: 27/01/2021 Hora...: 11:33:25
Caixa.....: 99465983 Matrícula...: 89575377
Lancamento: 020 Atendimento: 00017
Modalidade: A Vista ID Tiquete: 1964564301

DESCRICAO	QTD.	PRECO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	43,10+
Valor do Porte(R\$)...	25,55	
País Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,105	
Peso Tarifado:.....	0,105	
OBJETO=====> RRO19892786BR		
REGISTRO (INTERNACIO:	10,00	
AVISC DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	43,10	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 43,10

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado

VALOR EM CARTAO DE DEBITO(R\$): 43,10
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 43,10

SERV. FOSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

O acompanhamento desses objetos podera ser
realizados pelos remetentes e destinatarios
por meio do portal dos

Correios <https://www.correios.com.br/>
ou pelo aplicativo de rastreamento

Garha tempo!

Baixe o APP de Pre-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em maos o numero do ID Tiquete
deste comprovante, para eventual contato com
os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.3.00

20210126_ELO_ICAMDAAD--FR-TA75_Demande-aménagements-acces-justice-formulaire-fin-tortures-administratives